

AVIS D'OUVERTURE D'UN CONCOURS SUR TITRE POUR LE RECRUTEMENT D'UN(E) INFIRMIER(E)

La Directrice N. SERGENT,

VU la loi n° 83.634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;

VU la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986, modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière ;

VU la Loi n° 83-634 du 13 juillet 1983, article 16 stipulant que « les fonctionnaires sont recrutés par concours sauf dérogation prévue par la loi » ;

VU le décret n° 2010-1139 du 29 septembre 2010 portant statut particulier du corps des infirmiers en soins généraux et spécialisés de la fonction publique hospitalière (JO du 30 septembre 2010) et suivants ;

VU le tableau des effectifs de l'établissement, poste à pourvoir au **1^{er} décembre 2015** ;

DÉCIDE

Article 1 : Un concours sur titre est ouvert en vue de pourvoir 1 poste vacant d'Infirmier en soins généraux (ISGS) à l'EHPAD de Lauzerte, situé au 41 Grand' Rue à LAUZERTE (82110).

Article 2 : Peuvent faire acte de candidature, toute personne :

- De nationalité française ou de l'un des Etats membres de l'Union Européenne ou de l'Espace Economique Européen,
- Majeure, jouissant de leurs droits civiques
- Détenant un casier judiciaire vierge
- Titulaire d'un des titres de formation mentionnée aux articles L.4311-3 et L.4311-5 du code de la santé publique à savoir : soit le diplôme d'Etat d'infirmier, soit le diplôme d'Etat d'infirmier psychiatrique, soit d'un titre de formation listé dans l'article L.4311-3 pour les candidats ressortissants européens, soit d'une autorisation d'exercer la profession d'infirmier délivrée en application de l'article L.4311-4.

Article 3 : Les candidats doivent joindre les pièces suivantes :

- Une lettre de candidature précisant de manière détaillée les motivations pour la fonction à exercer
- Un CV détaillant les fonctions et expériences, ainsi que les formations suivies (joindre justificatifs)
- La copie de la carte nationale d'identité
- La copie certifiée des diplômes, titres ou autorisations requis
- La copie de l'inscription à l'Ordre National des Infirmiers
- La copie de l'inscription au fichier ADELI
- L'extrait du casier judiciaire (bulletin n°3) : www.cjn.justice.gouv.fr

Article 4 : Les dossiers de candidature doivent être reçus (cachet de la Poste faisant foi) ou portés au plus tard le **vendredi 30 octobre 2015 à 12h00**, à l'adresse ci-dessous :

EHPAD de Lauzerte / Concours ISGS
A l'attention de Mme La Directrice
41 Grand' Rue
82110 LAUZERTE

Article 5 : La date du concours sur titre est planifiée le **mardi 3 novembre 2015**. Les candidats retenus seront convoqués à un entretien individuel le **jeudi 19 novembre 2015 après-midi**.

LAUZERTE, le 23 septembre 2015

La Directrice
Mme Noémie SERGENT

